

Nombre de conseillers

En exercice	Quorum	Présents	Votants
19	10	14	19
Date de convocation			
01/06/2026			
Date d'affichage			
12/06/2026			

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° D 20260605-8

L'an deux mille vingt-six le cinq du mois de juin 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Saussan, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence du Maire, Madame Sandrine ESSERMEANT.

**Présents** : Sandrine ESSERMEANT, Vincent GIRARD, Estelle CIRCLAEYS, Pascale MARTRE, Guillaume GELY, Patricia CHAUVOT, Laurent MENGUAL, Serge POUGET, Laurence BARRAULT, Damien PASSERAT, Sameh CHARFA, Franck GUIGNARD-PERRET, Muriel GANGA, Thierry MENDEZ,

**Procurations** : Guillaume GARDEY DE SOOS à Vincent GIRARD, Alexia PEREZ à Sameh CHARFA, Elisabeth AGHION à Serge POUGET, Frédérique TARDY à Thierry MENDEZ, Sabrina VALETTE à Muriel GANGA.

**Absents** : NEANT

**Secrétaire de séance** : Damien PASSERAT

### AFFAIRE 8 - ENFANCE JEUNESSE ET SPORTS

#### FIXATION DES TARIFS POUR LES SEJOURS JEUNES « VACANCES ETE 2026 »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2022-22 ;

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment l'article L.2120-1 ;

Considérant que dans le cadre de la politique de coopération entre les communes de : Cournonsec, Cournonterral, Lavérune, Murviel les Montpellier, Saint Georges d'Orques et Saussan, des séjours intercommunaux sont organisés depuis plus de 13 ans, que cette organisation intercommunale permet une économie d'échelle en proposant des tarifs négociés pour un grand groupe d'enfants,

Considérant qu'il est important que les enfants Saussanais puissent participer à des activités en collectivité et vivre ensemble une aventure partagée, que l'accompagnement des jeunes dans leur devenir d'adulte constitue un axe prioritaire de la politique jeunesse de la commune,

Madame le Maire, informe que des séjours intercommunaux sont prévus du 05 au 17 juillet 2026 pour les enfants âgés de 6 à 17 ans aux conditions suivantes :

Le dispositif organisationnel :

- Les effectifs d'encadrement mis à disposition par les communes sont proportionnels aux effectifs d'enfants de chaque commune,

- L'organisateur auprès du ministère jeunesse et sport : St Georges d'Orques,
- 4 séjours différents en fonction du groupe d'âge,
- Population de jeunes concernés : domiciliés sur les communes de Cournonsec, Cournonterral, Lavérune, Murviel les Montpellier, Saint Georges d'Orques et Saussan,
- Nombre de places ouvertes : 93

La tarification :

Séjour	Dates	Nombre de jours	Tranche d'âge	Coût séjour
A	Du 5 au 10 juillet	6	6-11 ans (CP-CM2)	365 €
B	Du 13 au 17 juillet	5	6-11 ans (CP-CM2)	305 €
Préados	Du 5 au 11 juillet	7	Préados (6 <sup>ème</sup> -3 <sup>ème</sup> )	425 €
Ados	Du 11 au 17 juillet	7	Ados (3 <sup>ème</sup> -Term)	425 €

- Pour les familles éligibles aux aides VACAF, cette somme sera versée à la commune partiellement par la Caisse d'Allocations Familiales à hauteur de leur droit et le solde directement par les familles.

En conséquence, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver les modalités du séjour jeunes « vacances d'été » comme ci-dessus définies.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les modalités du séjour jeunes « vacances d'été ».

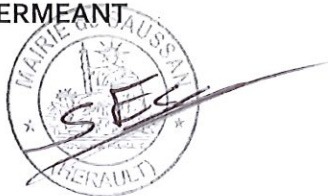
Nombre en exercice : 19  
Nombre de présents : 14  
Nombre de pouvoirs : 05  
Nombre de suffrages exprimés : 19

Vote :

Pour : 19  
Contre : 00  
Abstention : 00

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an sus dit.

Le Maire,  
Sandrine ESSERMEANT



Le secrétaire de séance,  
Damien PASSERAT

Pour expédition conforme.  
Certifié exécutoire par le Maire,  
Compte tenu de la réception en Préfecture le :  
Et de la publication ou de la notification le :